Commissions parlementaires

Commission de la culture

Consultation générale

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 22 février 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le «Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés ». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 4 février 2000.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission de la culture, édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248 Courriel: rjolicoeur@assnat.qc.ca

33044